



PROVINCE DE NAMUR  
Arrondissement de DINANT  
Commune de HOUYET

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TROISIEME PROGRAMME WALLON DE REDUCTION DES PESTICIDES COUVRANT LA PERIODE 2023-2027 (PWRP3)

CONCERNE : La demande du Service Public de Wallonie (SPW-DGO3) – Département de l'Environnement et de l'Eau – avenue Prince de Liège, 15 à 5000 Namur dans le cadre du troisième Programme wallon de réduction des pesticides couvrant la période 2023-2027 ainsi que le rapport d'incidences environnementales s'y rapportant.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande dont question en objet est ouverte. La durée de l'enquête est de 60 jours.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
10 janvier 2022	17 janvier 2022	Secrétariat communal, rue Saint-Roch 15 à 5560 HOUYET, le 20 mars 2022 12h00.	Administration communale de Houyet Service environnement Rue Saint-Roch 15 5560 HOUYET

La présente enquête est réalisée conformément aux articles D.29 et suivants du livre 1er du Code de l'Environnement. Cette enquête a pour but de recueillir les remarques et observations du public sur les actions proposées pour réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé et sur l'environnement.

Le dossier complet (Programme et résumé du Programme) peut être consulté à l'administration communale à partir du 10/01/2022 et sur le site internet : <http://www.pwrp.be/enquetepublique> Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service.

Toute personne peut obtenir des explications relatives au programme auprès du conseiller en environnement au 082/67.69.68 – [patrimoine.environnement@houyet.be](mailto:patrimoine.environnement@houyet.be).

Il est également possible, pour chaque citoyen, de formuler ses observations via la plateforme MonOpinion à l'adresse suivante : <https://napam.monopinion.belgium.be>

Vos observations verbales pourront être recueillies, au plus tard le dernier jour de l'enquête, dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par le Collège :

Le Directeur Général,

Didier FRIPIAT



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN